

Parc national du Mercantour

Orientation 07: Conforter l'artisanat local

[...]

- **Mesure 35: Accompagner les artisans engagés dans une démarche environnementale**

Les artisans commencent à prendre en compte l'environnement dans leur processus de production afin de diminuer l'empreinte écologique de leurs activités. De nouveaux métiers apparaissent dans les domaines de l'épuration et traitement des eaux, du recyclage et de la valorisation énergétique des déchets, des énergies renouvelables. Pour assurer la pérennité de ces entreprises, la performance environnementale doit générer un bénéfice économique.

En collaboration avec les chambres des métiers et de l'artisanat, plusieurs actions pourront être initiées :

- incitation des artisans à s'engager dans des démarches de qualité environnementale ;
- organisation d'échanges d'expériences pour faire connaître les actions entreprises ;
- soutien aux éco-activités ;
- attribution de la marque « parc national du Mercantour » aux produits identifiés au territoire et s'inscrivant dans un processus écologique ;
- promotion des artisans dans les OTSI, maisons de pays, maisons du parc, sites internet, événementiels.

Rôles de l'établissement public du parc

- accompagne les professionnels,
- attribue la marque « parc national du Mercantour »
- valorise l'artisanat notamment dans les maisons du parc

Contributions attendues des communes adhérentes

- facilitent l'installation des écoentreprises
- promeuvent les productions et savoir-faire locaux

Principaux autres partenaires à associer

Services de l'Etat dont DDT, Région, Départements, groupements de communes, Pays, chambres des métiers et de l'artisanat, CAUE , ADEME, habitants, associations du patrimoine, professionnels, syndicats d'artisanat, OTSI, maisons de pays

La mesure 35 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

Parc national du Mercantour

Page 119 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2553

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 10:31